



Un exemple :

LES JEUX SPORTIFS DE LA JEUNESSE

- 1ère édition en 1969 -

Les Jeux de la jeunesse s'adressent à tous les jeunes, garçons et filles, d'âge compris entre 10 et 16 ans qu'ils soient inscrits ou non à une Fédération ou Association sportive.

Cette initiative a été organisée par le CONI, avec la collaboration des Ministères intéressés, des Fédérations sportives nationales, des Organismes de propagande, des Sociétés sportives, de la Presse, ainsi que de toute force vive de la nation.

La manifestation créée pour élargir de façon décisive la base de notre sport national, intéressera tout le territoire italien.

Les Jeux seront dirigés par la Présidence du CONI, à travers un Comité organisateur (nommé par la Commission du CONI) et un Comité exécutif (composé de membres du Comité organisateur et de dirigeants des bureaux compétents). Le Comité organisateur est présidé par le président du CONI.

Les Jeux de la jeunesse se dérouleront en trois phases :

- a) une phase locale ou communale
- b) une phase provinciale
- c) une phase nationale.

La *phase locale ou communale*, qui se déroulera du 1er mars au 15 mai 1969, représente la partie la plus importante de toute la manifestation. Elle permettra en effet une vaste participation des jeunes, éveillera l'intérêt des administrations locales et des autres forces locales en faveur du sport; encouragera enfin toutes les formes d'organisation populaire, ainsi que la libre association.

L'organisation locale sera réalisée par une Commission communale des Jeux, présidée par le Maire, ou l'un de ses délégués. Le Maire se chargera également de former la Commission communale.

La phase locale entend bien entendu solliciter l'esprit d'initiative de chaque commune pour une participation active en vue de la bonne réussite des Jeux.

La *phase provinciale* se tiendra avant le 2 juin. Elle aura pour but de mettre en valeur le travail fait au cours de la phase locale, de découvrir les meilleurs parmi les jeunes, et suivant les classements, indiquer tous ceux qui auront acquis le droit de participer à la finale nationale des Jeux.

Ne pourront participer à cette phase provinciale -dans tout sport ou compétition- que les jeunes qui auront d'abord pris part à la phase locale. L'organisation de cette seconde étape est confiée au Comité provincial des Jeux, présidé par le président du Comité provincial du CONI.

La *phase nationale* aura lieu à Rome, entre le 29 juin et le 6 juillet. Y participeront toutes les délégations des provinces italiennes.

Les sports au programme, dans le cadre des Jeux de la jeunesse, sont les suivants : athlétisme, cyclisme, gymnastique; natation, basketball, volleyball, ski.

Les six premiers sports sont prévus tous les ans, au cours de la période mars-juillet. Le ski, en hiver, commencera dès décembre 1969, janvier 1970.

Au cours de la phase communale, d'autres sports, outre ceux de base, pourront être prévus, suivant les installations sportives disponibles et les aptitudes particulières des jeunes de chaque commune. Ces sports facultatifs ne pourront cependant pas dépasser le chiffre de quatre.

La Journée Olympique a été prévue au programme des Jeux de la jeunesse, afin de promouvoir une véritable rencontre entre le sport et les citoyens de toute profession et de tout âge. Cette manifestation suivra également les phases des Jeux. Avant le 15 mai, elle sera organisée par les Commissions communales individuelles; avant le 2 juin, elle sera célébrée par les Comités provinciaux. Enfin, à Rome, le 6 juillet, elle se terminera par une Journée Olympique Nationale, à l'occasion de la phase finale des Jeux.

* * *